REUNION DU 11/09/2020
20H30

Membres présents : ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, SABIRON Gaëlle, SINDT Francis, TOULZA Chantal, ZANZANA Marie-Josée.
Membres absents : Néant

1. Etat de prévision des coupes en forêt communale pour 2020
Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'état de prévision des coupes en forêt communale pour 2020 présenté par l'ONF. Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal modifie le programme de travaux d'exploitation et décide de reporter les coupes des parcelles 3 et 4a.

2. Prix du bois d'affouage pour 2020

Le Conseil Municipal fixe le prix du stère de bois à façonner :

- **Pour les personnes de la commune :**

de 8€ pour les rémanents à incinérer à 10€ selon les difficultés.

- **Pour les personnes hors commune :**

de 10€ pour les rémanents à incinérer à 12 € selon les difficultés.

3. Budget communal-dépenses à imputer au compte 6232-fête et cérémonies.

Vu l'article D1617-19 du code général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire informe qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.
Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;
- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple :
- Les friandises pour les enfants, diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des aînés, les vœux de la nouvelle année et les remises des prix des maisons fleuries ;
-les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, anniversaires, noces d'or et de diamant, récompenses sportives, culturelles, ou lors des réceptions officielles ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- la prise en charge au titre des frais de représentation du maire ou au titre des frais de mission des maires, adjoints et conseillers.

4. Travaux église

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société TOITURE SCHWEITZER de VELVING, d'un montant de 990€ TTC, pour le nettoyage de la gouttière de l'église.

5. Travaux sécurisation carrefours

Le Conseil Municipal décide la sécurisation des carrefours :
Rue de Lorraine / rue de l'église
Rue de Lorraine / rue du moulin par l'installation de feux routiers
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de faire les travaux d'un montant de 65 078.77€ et charge le Maire pour faire une demande de subvention au titre d'AMISUR 2020.

Lu et approuvé :